

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

Présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Arnaud BOURGEOIS, Julien BRUNET Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, , Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Jacques RATEL, Marc SECO, Alexandre SORNAY, Jean-Maurice VENTURINI

Absents : Marie-Eve BERNI, Maria DA FONSECA (procuration à Catherine MAINIER), Jean FOULON (procuration à Alexandre SORNAY), Gilles PLOTTON (procuration à Marie-Jeanne BAFFOUR)

La séance débute à 19H48. Mme MAINIER est désignée secrétaire de séance

1- Actualités

➤ Mme Baffour liste les absences du personnel périscolaire. Un agent ne désire pas renouveler son contrat qui se termine fin juillet. La problématique se pose de la fermeture de l'alsh les mercredis. Cependant, il accueille régulièrement plus de 30 enfants et cela risque de mettre les parents dans l'embarras.

Heureusement, pour le remplacement de l'agent absent, la responsable de l'accueil de loisirs et son assistante ont accepté de faire des heures supplémentaires les mercredis qui devront nécessairement être payées car ne pouvant être récupérées.

L'agent d'entretien est également en arrêt pendant 15 jours. Les élues et les secrétaires la remplaceront à la cantine à tour de rôle durant ce laps de temps et plus si son arrêt est renouvelé.

La municipalité a contacté une entreprise pour remplacer l'agent pour le ménage des bâtiments.

Le responsable des services techniques a également été en arrêt suite à un accident du travail du 2 avril au 10 juin 2024. C'est pourquoi le recrutement d'un agent supplémentaire aux espaces verts pour l'été a été avancé au 15 avril.

➤ Les travaux de déviation de la route de la Traverse sont bien avancés. La circulation est plus fluide et claire. M. Sornay demande s'il y aura une place de parking du côté des conteneurs enterrés. M. Venturini indique que non. Cependant, deux/trois places de parking seront créées vers la propriété Mathevet.

M. Brunet demande si l'accès de la maison Usseglio 2 sera mutualisé avec les nouvelles maisons voisines. Le maire répond par la négative. L'accès de la maison existante sera coté école et l'accès des nouvelles constructions coté Nord-ouest.

➤ Mme Baffour rappelle au conseil que le foodtruck de pizzas est parti depuis le 16 avril. Il venait de trop loin et trouvait la redevance trop chère. Celui de Jacob-Bellecombette ne veut pas venir. La municipalité recherche des candidats.

➤ M. Venturini indique que le projet de compromis de vente des tènements des maisons Usseglio est prêt et sera signé le 7 juin pour un prix de vente de 759 000 € + dation d'un local coté RD6. Il liste les conditions suspensives parmi lesquelles l'obtention du permis, une étude géotechnique favorable, la pré-commercialisation de

5 lots et d'une maison, l'affectation d'un local à la petite enfance, le déclassement de délaissés de voirie

Le permis a été déposé en décembre 2023.

M. le Maire présente le calendrier prévisionnel de l'opération :

- Décembre 2023 : dépôt du PC
- Fin juillet 2024 : obtention PC
- Fin octobre 2024 : purge des recours du PC
- Mars 2025 : condition pré-commercialisation remplie
- Avril 2025 : signature acte de vente
- Juin 2025 : début des travaux
- Décembre 2026 : fin des travaux
- Janvier 2027 : rétrocession des parcelles et du local par Edouard Denis

Il estime pouvoir encaisser l'argent de la vente fin 2025/début 2026.

2- Procès-verbal du Conseil du 8 avril 2024

Le PV est adopté à l'unanimité.

3- Décision modificative n°2

Mme Mainier indique que le budget doit être rééquilibré car les opérations d'ordre entre sections ne sont pas identiques (déséquilibre de 743 €).

Il faut également rembourser la taxe d'aménagement sur un permis de construire qui est devenu caduc. Le besoin de financement de 2879 € (3622 € de taxe – 743 € de rééquilibrage) sera ponctionné sur l'opération voirie.

La décision est adoptée à l'unanimité.

4- Tarifs extrascolaires 2024

Mme Baffour indique que les mini-séjours sont renouvelés cette année en collaboration avec la mairie de Cognin et la FOL Savoie. La participation des familles a été revue en fonction du bilan réel de l'année dernière. En effet, il y avait un manque à gagner du fait du non remplissage des 24 places ouvertes (17 enfants seulement se sont inscrits). Les tarifs doivent être augmentés si on veut une participation des familles de 60% du coût total des camps.

La nuitée et la veillée sont également augmentées de 5%.

Les tarifs ainsi présentés sont votés à l'unanimité.

5- Règlement et tarifs ALSH année 2024/2025

Mme Baffour explique que les tarifs sont votés en avance pour anticiper la fin de l'année et pouvoir donner les informations aux parents avant les vacances. Elle présente les deux propositions d'augmentation des tarifs : + 3% ou + 5%. Son choix est pour la deuxième option. Les 6 tranches de quotient familial sont conservées pour ne pas défavoriser les plus faibles salaires.

Elle présente ensuite les modifications du règlement ALSH. Elle explique notamment l'ouverture des inscriptions une semaine avant pour les montagnolais pour éviter que les extérieurs passent avant et se voient refuser leur inscription ce qui s'est déjà produit cette année.

L'augmentation des tarifs de 5% et le règlement modifié sont adoptés à l'unanimité.

6- Mandatement du Centre de Gestion pour la Prévoyance

Mme Mainier rappelle que la prévoyance protège les agents en cas d'invalidité, incapacité et décès. La convention actuelle arrive à échéance. Deux options sont possibles :

- La signature d'une nouvelle convention pour la période 2025 à 2027
- La reconduction de la convention actuelle avec augmentation des coûts. Une négociation est en cours sur ce point.

La commune a le choix d'adhérer ou non. Le montant de sa participation à la prévoyance des agents sera précisé à la signature de la nouvelle convention.

Elle fait lecture de la décision et propose de donner le feu vert au Centre de Gestion pour, soit renégocier la convention en cours soit faire un appel à concurrence pour trouver un autre prestataire. Le Conseil sera averti de l'avancement de ce dossier.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7- Modification des statuts du Sivom Val d'Hyères

Mme Baffour indique que le Conseil avait déjà délibéré en janvier 2024 pour approuver le nouveau nom du Sivom. Il reste à approuver la modification de statuts pour permettre l'intervention des animateurs dans les collèges Jules Ferry et Louise de Savoie qui accueillent les élèves montagnolais. Une nouvelle animatrice a été recrutée dans ce but.

Les statuts sont approuvés à l'unanimité.

8- Vote des subventions aux associations

Mme Baffour précise qu'elle a dû relancer certaines associations de Montagnole pour obtenir leur demande. Elle propose de subventionner les associations actives sur Montagnole. Elle propose également d'octroyer pour la première fois une subvention aux Montrailers ainsi qu'au club de la Drière pour le lancement de sa nouvelle activité (vente de tripes pour tous).

Un reliquat doit être alloué à la Coopérative scolaire d'un montant de 776 € pour 8 enfants présents à la rentrée et qui n'avaient pas été pris en compte, la subvention ayant été votée en mai 2023.

Pour simplifier le calcul, il est convenu que la subvention à la coopérative scolaire sera désormais votée après la rentrée de septembre/octobre pour permettre la prise en compte de tous les enfants inscrits à l'école.

L'entente athlétique de Chambéry a déposé une demande. Le Conseil préfère favoriser les associations à but humanitaire. Ainsi, une nouvelle association Instant à Nez qui s'occupe des enfants en milieu de soin sera subventionnée par le CCAS.

Elle rappelle que la commune participe chaque année au Téléthon en achetant les fournitures pour l'élaboration du pain. La totalité des recettes de vente de pain est donnée au Téléthon.

Le montant total des subventions allouées est de 16811 €. Les subventions sont adoptées à l'unanimité.

9- Vente du terrain du Pontet

M. Venturini fait lecture du projet de délibération. Il explique que le Pontet se situe à côté des conteneurs enterrés. Un espace classifié « pelouse sèche » ne sera pas exploité car protégé : il y pousse des espèces rares. Il a négocié avec Chambéry

Grand Lac Economie (CGLE) pour obtenir un prix de vente à 17 €/m². Il faut savoir que CGLE a également acheté environ 2000 m² de terrain à la société Vicat.

Trois grands lots vont être vendus à des entreprises qui pourront rediviser leur terrain si besoin. Un grand terrain de 9000 m² accueillera un village d'entreprises qui sera divisé en lots de 200 à 600 m² au prix de vente de 80 à 100 € HT/m². M. Bourgeois estime que 200 m² suffisent à un petit artisan pour fonctionner.

Il demande si les entreprises de Montagnole pourront avoir la priorité pour s'installer. M. Venturini répond que cela pourra se négocier avec CGLE mais un doute demeure si la commune sera entendue dans tous les cas.

M. Caucino indique que CGLE gère une énorme zone économique près de Grésy sur Aix qui démarre lentement car peu de lots sont occupés. M. Venturini ne doute pas que cela fonctionne à Grésy comme à Montagnole. Toutefois, la viabilité risque de coûter cher car il y a beaucoup de roche dans le sous-sol de Montagnole.

M. Sornay indique que CGLE ne vend pas mais signe des baux à 99 ans ce qui peut freiner les entreprises à s'installer.

M. Venturini espère recevoir à long terme environ 450 000 € représentés par la vente plus les retombées fiscales.

La vente est votée à l'unanimité.

10-Questions diverses

M. Venturini fait état du courrier envoyé par le Tetra Libre qui a porté plainte contre des riverains de leur Centre qui ont agressés verbalement deux de leurs volontaires au motif qu'ils roulaient trop vite. La commune a cependant installé des ralentisseurs sur le chemin du Mapas. M. Caucino pense que la famille a dû perdre des terrains à exploiter quand le Centre de sauvegarde de la faune sauvage s'est installé. Ce Centre est également impopulaire des chasseurs. M. Venturini déplore ces conflits.

M. Venturini indique que la commune a l'intention de vendre la maison Usseglio 2 avec 500 m² de terrain. Les élus ont opté pour la vente car elle ne peut accueillir le périscolaire avec la présence d'escaliers.

Sur une question de M. Chaffardon, il indique que l'EPFL a été remboursé en totalité. M. Ratel propose de la séparer en deux lots. M. Venturini est contre car il veut préserver son cachet. Il présentera le projet de vente au prochain Conseil après réflexion sur le prix à afficher. La commune fera elle-même la publicité de la vente.

M. Caucino indique que Grand Chambéry doit mettre en place le co-voiturage spontané sur la commune et contactera la mairie prochainement pour trouver les emplacements des poteaux de signalisation.

Mme Baffour rappelle la date du barbecue des élus : le samedi 31 août 2024.

La maquette de la Gazette va être contrôlée. Elle sortira prochainement.

La séance se termine à 21H05.

Fait à Montagnole,
Le 3 juillet 2024

Le secrétaire de séance
Catherine MAINIER

Le Maire
Jean-Maurice VENTURINI

PV approuvé par le Conseil municipal du 8 juillet 2024 et affiché le

19 AOUT 2024

